

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2022-131

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2022-09-01-00009 - Arrêté préfectoral portant délégation de pouvoirs en matière de rôles et titres de recouvrements (2 pages)	Page 3
26-2022-09-01-00007 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christophe Delage, administrateur des finances publiques, en charge de l'intérim de la DDFIP de la Drôme concernant la cité administrative de Valence (2 pages)	Page 6
26-2022-09-01-00005 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la DDFIP de la Drôme à M. Christophe Delage, administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la DDFIP de la Drôme (2 pages)	Page 9
26-2022-09-01-00006 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière de transmission aux collectivités territoriales des éléments de fiscalité directe locale à M. Christophe Delage, administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la DDFIP de la Drôme (2 pages)	Page 12
26-2022-09-01-00008 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière domaniale à M. Christophe Delage, administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la DDFIP de la Drôme (3 pages)	Page 15

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2022-09-01-00009

Arrêté préfectoral portant délégation de
pouvoirs en matière de rôles et titres de
recouvrements



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE RÔLES ET TITRES DE
RECouvreMENTS

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les conventions internationales conclues entre la République française et les États étrangers prévoyant une assistance administrative en matière de recouvrement ;

VU les articles 1658 et 1659 du code général des impôts fixant les conditions d'homologation des rôles d'impôts directs et des taxes assimilées ;

VU l'article 376-0 bis de l'annexe II du code général des impôts ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de pouvoirs, pour rendre exécutoire les rôles d'impôts directs et taxes assimilées ainsi que les titres de recouvrement émis par les États étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement, est donnée aux collaborateurs de l'administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme ayant au moins le grade d'administratrice des finances publiques adjoint, à l'exclusion de ceux ayant la qualité de comptable.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-19-00029 du 19 juillet 2021 portant délégation de pouvoirs pour l'homologation des rôles d'impôts directs et taxes assimilées est abrogé.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 3: La Secrétaire Générale de la préfecture de la Drôme et l'Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 1^{er} septembre 2022

La Préfète,

-signé-

Elodie DEGIOVANNI

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2022-09-01-00007

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christophe Delage, administrateur des finances publiques, en charge de l'intérim de la DDFIP de la Drôme concernant la cité administrative de Valence



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A M. CHRISTOPHE DELAGE,
ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES, EN CHARGE DE L'INTERIM DE LA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DRÔME
CONCERNANT LA CITE ADMINISTRATIVE DE VALENCE

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU l'arrêté du 16 août 2022 chargeant M. Christophe DELAGE de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2022;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2009, portant création de la direction départementale des finances publiques de la Drôme ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Christophe DELAGE, Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme, à l'effet :

- d'émettre et d'adresser, à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la cité administrative de Valence ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'État, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe ;
- d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la cité administrative de Valence.

Article 2 : L'Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme, peut subdéléguer sa signature à ses collaborateurs dans les conditions prévues par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008. La désignation des agents habilités est portée à la connaissance du préfet dans le département. Cet arrêté devra être publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-019-00026 du 19 juillet 2021 portant délégation de signature pour la gestion financière de la cité administrative Brunet susvisé est abrogé.

Article 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture et l'Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme, sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 1er septembre 2022

La Préfète,

-signé-

Elodie DEGIOVANNI

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2022-09-01-00005

Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la DDFIP de la Drôme à M. Christophe Delage, administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la DDFIP de la Drôme

ARRÊTE PREFECTORAL N° EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE
DES SERVICES DECONCENTRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA DROME, A M. CHRISTOPHE DELAGE, ADMINISTRATEUR DES FINANCES
PUBLIQUES EN CHARGE DE L'INTERIM DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBIQUES DE LA DRÔME

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 16 août 2022 chargeant M.Christophe DELAGE de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2022;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme,

ARRÊTE :

Article 1: Délégation de signature est donnée à M. Christophe DELAGE, Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Drôme.

Article 2 : L'arrêté préfectoral 26-2021-07-19-00028 du 19 juillet 2021 portant délégation de signature est abrogé.

Article 3: La Secrétaire Générale de la préfecture et l'Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme, sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 1^{er} septembre 2022

La Préfète,

-signé-

Elodie DEGIOVANNI

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2022-09-01-00006

Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière de transmission aux collectivités territoriales des éléments de fiscalité directe locale à M. Christophe Delage, administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la DDFIP de la Drôme



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE TRANSMISSION AUX
COLLECTIVITES TERRITORIALES DES ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE, A M.
CHRISTOPHE DELAGE, ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES EN CHARGE DE
L'INTERIM DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBIQUES DE LA
DRÔME

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 200-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté du 16 août 2022 chargeant M.Christophe DELAGE de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2022;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}:-Délégation de pouvoirs est donnée à l'Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-19-00034 du 19 juillet 2021.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture de la Drôme et l'Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1/2

Fait à Valence, le 1^{er} septembre 2022

La Préfète,

-signé-

Elodie DEGIOVANNI

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

2/2

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2022-09-01-00008

Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière domaniale à M. Christophe Delage, administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la DDFIP de la Drôme



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme

ARRÊTE PREFECTORAL N° EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DOMANIALE M. CHRISTOPHE
DELAGE, ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES EN CHARGE DE L'INTERIM DE
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBIQUES DE LA DRÔME

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté du 16 août 2022 chargeant M.Christophe DELAGE de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2022;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 Délégation de signature est donnée à M. Christophe DELAGE, Administrateur des finances publiques, en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements et passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte.	Art. R. 2124-66, R. 2124-69, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2 - M. Christophe DELAGE, Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom de la Préfète de la Drôme, par arrêté de délégation qui devra être transmis à la Préfète de la Drôme aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 3 - Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-19-00027 du 19 juillet 2021.

Article 4 - La Secrétaire Générale de la préfecture et l'Administrateur des finances publiques en charge de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme, sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 1er septembre 2022

La Préfète,

-signé-

Elodie DEGIOVANNI

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 07 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr

3/3